

ARRETE DU MAIRE N° 29/2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-9 et L. 2213-1 et suivants,
Vu les travaux de voirie à reprendre à 54610 Belleau rue de la Madeleine et route de Sivry (RD 10), par l'Entreprise EUROVIA Alsace Lorraine – rue Pierre Adt à 54700 Atton,
Vu les permissions de voirie adressées en date du 05/10/2021 à la DITAM Val de Lorraine -500 avenue de Champagne à 54700 Pont-à-Mousson
Vu la convention de gestion du domaine public routier signée le 25/11/2021 entre la Commune et la Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, pour des travaux d'aménagement sur la RD 10 (écluses simples, un plateau surélevé + une écluse double),

La Commune de BELLEAU,

ARRETE

Article 1^{er}. à compter du lundi 13 juin 2022 jusqu'à la fin des travaux prévue le mercredi 15 juin 2022 :

- la vitesse sera limitée à 30 km/h dans toute la zone des travaux,
- Interdiction de doubler,
- L'entretien et la maintenance de la signalisation sera sous la responsabilité de l'entreprise en charge des travaux pendant toute la durée du chantier y compris les week-ends,
- Les obstacles devront être signalés par barrières, panneaux ou rubalise et les sorties de chantier par panneaux B 31,

Article 2. La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée par L'Entreprise EUROVIA Alsace – rue Pierre Adt à 54700 Atton, chargée des travaux, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens pendant la durée des travaux.

Article 3. Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

Article 4. La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.

Article 5. Ampliation sera adressée à :

Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1 rue Préfet Claude Erignac - 54038 NANCY Cedex
Entreprise EUROVIA Alsace Lorraine - rue Pierre Adt - 54700 Atton
DITAM Val de Lorraine - 500 avenue de Champagne - 54700 Pont-à-Mousson,
Conseil Régional – Service Transport - Place Gabriel Hocquard - 57036 Metz Cedex 01,
KEOLIS - 1 rue de la Sablière - 54136 Bouxières-aux-Dames,
Gendarmerie Nationale - 7 rue de Lorraine - 54610 NOMENY.

Belleau, le 12 juin 2022.

Le Maire – **Philippe BARTHELEMY**



Information importante : En raison de la protection des données personnelles (RGPD du Parlement Européen et du Conseil en date du 27 avril 2016 entré en application en date du 25 mai 2018, ce courrier ne doit faire l'objet d'aucune publication sur les réseaux sociaux sous peine de poursuites.